

# Procédure VAE CQP ATSN

## ÉTAPE 1

Remplir les conditions suivantes :

Justifier d'au moins **1607 heures d'expérience professionnelle ou bénévole** en lien avec ce CQP et posséder les **exigences préalables à la certification** (prérequis : 18 ans, PSC1, permis bateau, niveau technique, etc.).

## ÉTAPE 2

**V**ous devez télécharger le **dossier 1 (recevabilité)** sur la page CQP « Accompagnateur en Téléski Nautique » du site internet [FFSNW Formation](http://ffsnw.fr). Renseignez ce livret de recevabilité, **joignez les pièces** demandées ainsi qu'un **chèque d'un montant de 100€** à l'ordre de la FFSNW (non remboursable) et renvoyez l'ensemble à la FFSNW.

## ÉTAPE 3

**U**ne fois votre **recevabilité acceptée** (la recevabilité est valable sans limitation de temps) vous recevez par courrier un **numéro** à reporter dans le **dossier 2 (description de l'expérience)** également téléchargeable sur la page CQP « Accompagnateur en Téléski Nautique » du site internet [FFSNW Formation](http://ffsnw.fr).

## ÉTAPE 4

**Constituer le dossier 2 (description de l'expérience)** en respectant les informations et le renvoyer à la FFSNW.

## ÉTAPE 5

**E**n complément de l'instruction du dossier, vous serez éventuellement convoqué(e) à un entretien avec le jury au cours duquel vous pourrez justifier vos expériences décrites.

L'entretien sera à la demande du candidat ou des membres du jury.

Le jury délibèrera et pourra soit refuser soit valider tout ou partie du CQP ATSN.

Le bénéfice des blocs de compétences acquis par le candidat peut être conservé pendant une période maximale de 5 ans.

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le CQP ATSN.

*Des questions ? [formation@ffsnw.fr](mailto:formation@ffsnw.fr)*